

LE 20 FÉVRIER 2019

**AVERTISSEMENT :** Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Après avoir réduit le nombre de Conseils d'Administration à quatre par an, le Président de l'ADEME en a rajouté un en février. Sans doute prévu au départ pour aborder les effets de RH2020, ce CA n'a abordé que deux sujets : la réorganisation et l'élaboration du COP 2020 / 2023.

### Réorganisation

Dès le début, le choix de consulter le CA sur la réorganisation avec un organigramme sans nom ni ETP nous a paru curieux. Le rôle d'un CA n'est-il pas de débattre sur des orientations stratégiques plutôt que de voter pour le nom des directions ?

D'ailleurs les administrateurs –non-salariés- n'ont pas été destinataires de la note « Revue des missions –Décisions de mise en œuvre ».

Finalement, le débat a débordé du cadre de la réorganisation en grandes directions pour comprendre les choix faits par le Président, notamment issus de la revue des missions, et ceux-ci (prospective, transversalité, organisation par cibles, adaptation au changement climatique...) ont été largement validés.

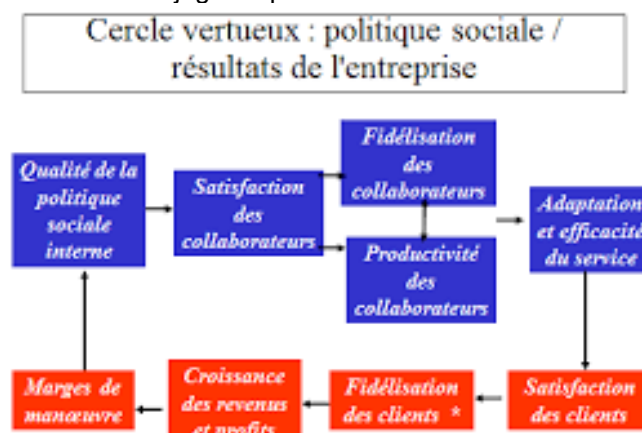
Le retour de l'ADEME sur la scène européenne a été unanimement salué ; même si pour des raisons juridiques cela risque de se faire via un consultant et non avec un salarié de l'ADEME ; le représentant des Régions de France demandant à l'ADEME d'être à leurs côtés à Bruxelles pour parler d'une seule voix, même si chaque région a sa propre représentation...

Au détour d'une phrase, on apprend que les associations sont les corps intermédiaires de l'ADEME. (!?)

L'organigramme n'a pas recueilli tous les suffrages !

Il ressemble à un organigramme du « XXème siècle » (trop vertical, avec de nombreuses « cases ») où la

transversalité ne saute pas aux yeux ; il est très compliqué d'avoir une organisation en silo et de plaider pour de la collaboration. Dire que le COMEX assure la transversalité a été jugé un peu court...



\* Fidéliser ses clients coûte 5 à 8 fois moins cher que d'en gagner de nouveaux

Le Président de l'ADEME a reconnu avoir fait le choix d'une réorganisation moyenne, pas un « chamboule tout », pour tenir compte du contexte mouvant : perte d'effectif, modification du pacte social, stratégie numérique...

Et LA question « comment aller du point A (organisation actuelle) au point B (organisation proposée) n'a pas vraiment eu de réponse...

Le président rappelle qu'il essaie de faire avec des injonctions qui ne sont pas simples, pour ne pas dire contradictoires (?), l'augmentation des budgets et la réduction des effectifs, notamment sur le Fonds Chaleur et dans les régions.

Les administrateurs ont pointé le besoin d'adapter et de déployer l'outil ACT<sup>1</sup> en direction des collectivités et rappelé que la prospective ne pouvait pas être qu'un exercice interne...

Les administrateurs salariés ont été les seuls à refuser de prendre part au vote, considérant que le sujet du débat aurait dû être celui des choix concluant la revue des missions. L'organigramme n'étant qu'une traduction opérationnelle des choix stratégiques de la revue des missions...

Pour autant, au cours du débat, les personnalités qualifiées sont intervenues, l'une pour demander des explications sur le refus du CE de se prononcer, une autre pour faire le lien entre cette réorganisation et le ressenti des salariés sur le manque de mobilisation de leur expertise.

<sup>1</sup> Il s'agit d'un outil de comptabilité carbone, partagée au niveau mondial, pour mesurer l'engagement des entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

ACT : « Assessing low-Carbon Transition ».

### Elaboration du COP 2020 / 2023

Comme plusieurs administrateurs l'avaient demandé, le CA va être impliqué, à travers ses différents collègues, dans la réécriture du COP pour la prochaine période 2020 / 2023, en proposant un groupe miroir avec des représentants de chaque collègue.

Les représentants de l'État se sont sentis un peu gênés ne souhaitant pas être des deux côtés de la négociation !

Côté salariés, on a apprécié ce début d'application de la charte de la participation pour l'élaboration du COP, et

rappelé qu'il fallait laisser le temps au CE de faire une contribution avec des allers retour avec le CA.

### Prochain CA le 21 mars 2019

Toujours à votre disposition, vos représentants CFDT au conseil d'administration

France-Noëlle LEFAUCHEUX  
DR Rhône-Alpes

Eric VIDALENC  
DR Hauts-de-France - Douai

Muriel JEANNERET  
Franche-Comté

... et pour nous écrire : [cfdt@ademe.fr](mailto:cfdt@ademe.fr)

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : @cfdtademe